Konkurse Faillites Fallimenti

No 38 Mittwoch, 25.02.2004 122. Jahrgang

- 1. Débitrice: Faro et Dara Meykadeh, en liquidation, place du Port 2, 1204 Genève
- 2. Remarques: exploitant une pension pour personnes agées

et convalescents Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

- 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2); 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets

déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3). A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1) Pour tout renseignement: M. O. Torre, tél. 022 327 73 84

Office des faillites 1227 Carouge

(02137284)